

**Complément de décision n°2021/07-01
relatif à l'accréditation de
l'EURECOM
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans la décision n°2021/07-01 portant sur la transmission de :

- Preuve de la structuration d'une direction des études opérationnelle pour assurer la mise en place, le déploiement et la consolidation de cette nouvelle formation de l'école ;
- Le règlement des études conforme à la réglementation et validé par les instances de l'école, un syllabus équilibré en termes de nombre d'ECTS par unité d'enseignement pour rendre homogènes les parcours et une certification externe adaptée permettant de valider le niveau en langue française.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'EURECOM ;
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 18 janvier 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation. L'école devra déposer une fiche RNCP dans les meilleurs délais.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 18 janvier 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON